

## **Pourquoi voter NON au vote de ratification forcé?**

### **Les concessions demeurent sur la table**

L'offre sur laquelle on nous demande de voter n'est pas significativement différente que celle que nous avons rejetée le 2 mars dernier.

**Elle ne protège pas les assistant(e)s à l'éducation** contre des changements unilatéraux imposés à notre financement ou des réductions arbitraires sur nos bourses d'études et sur tout travail additionnel rémunéré que nous entreprenons.

**Elle offre moins de sécurité d'emploi pour les enseignant(e)s contractuel(le)s.** Aucune protection n'est offerte contre des changements unilatéraux apportés au langage utilisé pour l'admissibilité au poste. Aucune amélioration sur la sécurité d'emploi pour les programmes comme le "Continuing Sessional Standing Program (CSSP)" et les "Long Service Teaching Appointments (LSTAs)", et le maintien du "Special Renewable Contract", que l'association des enseignant(e)s de l'université York (YUFA) a déclaré clairement qu'elle rejeterait. Le programme de conversions, quant à lui, se trouve réduit à 2 conversions par an au lieu des 8 que nous avions auparavant.

L'offre de York **ne fait rien pour régler le problème de la perte de 800 postes de diplômé(e)s auxiliaires (GAs)**, ce qui a grandement impacté l'accessibilité à l'éducation supérieure.

Finalement, l'offre de York **ne s'attaque pas assez aux problèmes d'équité et d'accessibilité en milieu de travail**, et elle refuse nos propositions en matière d'antiracisme, de demande pour des aires à l'allaitement, et pour un fond fonctionnel pour les survivant(e)s de violence sexuelle.

Voter NON c'est un vote pour un contrat de travail équitable qui offre la sécurité d'emploi, l'équité et l'accessibilité en milieux de travail pour les 3 unités.

### **Pas de protocole de retour au travail: Pas de rémunération, pas de protections**

Un protocole de retour au travail est généralement négocié à la fin d'une grève afin de préciser quelles seront les conditions lors du retour au travail. Ce protocole détermine le montant de rémunération accordé aux membres pour finir nos contrats pour le semestre, et à quelles protections contre les représailles nous pouvons nous attendre.

Aucun protocole de retour au travail n'est inclus dans l'offre de York. Ceci veut dire qu'il est fort probable que nous ne soyons pas rémunéré(e)s pour le travail qu'il nous reste à faire dans nos contrats, ni protégé(e)s contre les représailles pour avoir participé ou non à la grève. York peut bien déclarer qu'ils vont respecter nos droits à une rémunération et à une protection contre les représailles mais, comme nous avons été témoins à maintes reprises, sans contrat négocié et signé par les deux parties, il n'existe aucune garantie avec York. Même l'arbitrage de différends offre plus de contrôle sur les conditions de notre retour au travail.

Voter NON c'est un vote pour un protocole de retour au travail négocié pour inclure rémunération et protections contre les représailles.

### **L'accord ne peut que s'améliorer**

Cet accord est le pire qui nous sera offert. L'employeur peut seulement imposer un vote de ratification forcé qu'une seule fois. S'il échoue, York sera obligé de faire ce qu'ils auraient du faire depuis le début: négocier en toute bonne foi. Même si les négociations échouent et qu'une loi nous oblige à retourner au travail, il est peu probable que le médiateur choisisse un accord qui serait égal ou pire que celui qui a déjà été rejeté par le syndicat.

Voter NON c'est un vote pour un meilleur accord.

Voter NON c'est un vote pour la sécurité d'emploi, l'accessibilité, l'équité, et le respect.

Voter NON c'est un vote pour notre droit à la négociation collective.